

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre DUCERF, Maire.

Présents : M. Pierre DUCERF, Mme Françoise BERTHIER, M. Gérard BERLAND, M. Eric MARECHAL, Mme Marie-Pierre BERNARD, M. David BONNET, Mme Lourdès DA COSTA, Mme Chantal VOLAN, M. Yves GATEAUD, M. Jacques BOULOGNE, M. Julien GUENARD, M. Edouard DUCERF, M. Frédéric PRIEST.

Excusé : M. Régis TOURNUS

Secrétaire de séance : Mme Françoise BERTHIER.

-=-=-=-=-=-

Compte Administratif CCAS 2014 006/2015

Les Membres du CCAS, réunis sous la présidence de Mme Françoise BERTHIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par M. Pierre DUCERF, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) – Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0.00 €	0.00 €		758.30 €		758.30 €
Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	1 149.70 €	1 927.80 €	1 149.70 €	1 927.80 €
TOTAUX	0.00 €	0.00 €	1 149.70 €	2 686.10 €	1 149.70 €	2 686.10 €
RESULTATS DE CLOTURE		0.00 €		1 536.40 €		1 536.40 €

2°) – Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation Compte de Gestion 2014 007/2015

Après avoir pris connaissance des résultats apparaissant au compte de gestion de Mme l'Inspecteur du Trésor à la Trésorerie de Charolles, correspondant aux résultats du compte administratif :

- Centre Communal d'Action Sociale

Les Membres du CCAS, approuvent ce compte de gestion.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Françoise BERTHIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par M. Pierre DUCERF, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	49976.77 €				49976.77 €	
Opérations de l'exercice	18358.30 €	38877.47 €	18010.70 €	29976.78 €	36369.00 €	68854.25 €
TOTAUX	68335.07 €	38877.47 €	18010.70 €	29976.78 €	86345.77 €	68854.25 €
RESULTATS DE CLOTURE	29457.60 €			11966.08 €	17491.52 €	

2°) - Constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3°) - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4°) - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation Compte de Gestion ASSAINISSEMENT 2014..... 009/2015

Après avoir pris connaissance des résultats apparaissant au Compte de Gestion **Assainissement** de Mme l'Inspecteur du Trésor à la Trésorerie de Charolles, correspondant aux résultats du Compte Administratif,
Le Conseil Municipal approuve ce Compte de Gestion.

Compte Administratif COMMUNE 2014

010/2015

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Françoise BERTHIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par M. Pierre DUCERF, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		185 558.08 €				185 558.08 €
Opérations de l'exercice	360 936.12 €	145 581.56 €	403 640.63 €	531 456.51 €	764 576.75 €	677 038.07 €
TOTAUX	360 936.12 €	331 139.64 €	403 640.63 €	531 456.51 €	764 576.75 €	862 596.15 €
RESULTATS DE CLOTURE	29 796.48 €			127 815.88 €		98 019.40 €

2°) - Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

- 3°) - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
4) - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Approbation Compte de Gestion COMMUNE 2014 011/2015

Après avoir pris connaissance des résultats apparaissant au Compte de Gestion **Assainissement** de Mme l'Inspecteur du Trésor à la Trésorerie de Charolles, correspondant aux résultats du Compte Administratif,
Le Conseil Municipal approuve ce Compte de Gestion.

Programme d'Intervention pour l'Investissement Communal 2015 (P.I.I.C) 012/2015

Après avoir pris connaissance de la nouvelle répartition des crédits départementaux concernant les opérations de voirie et les équipements communaux, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le projet proposé :

- Désamiantage et réfection toiture salle des fêtes 68 401.10 € H.T.
- Démontage et réfection avec isolation du plafond salle des fêtes 22 359,00 € H.T.

- **SE PRONONCE** favorablement sur la dépense globale dont le coût estimatif s'élève à : **90 940.10 € H.T.**

- DECIDE de financer l'opération comme suit :

- Coût total **90 940.10 € H.T.**
- Montant de la subvention 18 000.00 € H.T.
- Autre subvention et fonds libres 72 940.10 € H.T.

- **DIT** que la dépense ainsi créée fera l'objet d'une inscription au budget primitif 2015.

Contrat SOTERKENOS 013/2015

Monsieur le Maire informe que le contrat avec Société SOTERKENOS pour l'entretien des postes de relevage d'eaux usées situé au bourg, est à renouveler.

Les conditions restent inchangées, il prendra effet au 1^{er} janvier 2015 ; A partir du 1^{er} janvier 2016, il se poursuivra par tacite reconduction sans que sa durée ne puisse excéder cinq ans.

Montant annuel fixé à 760,71 Euros H.T., révisable chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer ce contrat.

